



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
27 octobre 2005

Français
Original : Anglais



Neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement
Dubai, 7-9 février 2006
Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : tourisme et environnement

**Documents de base pour les consultations ministérielles sur
l'énergie et l'environnement aux fins du développement, la gestion
des produits chimiques ainsi que le tourisme et l'environnement**

Documents de réflexion présentés par le Directeur exécutif

Additif

Document de base sur le tourisme et l'environnement

Résumé

Le présent document est un document de base destiné à stimuler la discussion et à appeler l'attention sur les sujets de préoccupation des gouvernements qui devront être examinés par les ministres et les chefs de délégation durant les consultations ministérielles sur le tourisme et l'environnement à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

* UNEP/GCSS.IX/1.

Table des matières

I.	Le tourisme : impacts et perspectives	3
A.	Le tourisme en tant que moteur du changement environnemental	3
B.	Principaux impacts du tourisme	3
C.	Objectifs stratégiques à atteindre pour garantir un développement plus durable du tourisme	4
D.	Principaux acteurs et principaux obstacles à franchir	5
E.	Rôle des pouvoirs publics	6
II.	Solutions proposées : structures et instruments	6
A.	Structures de coordination entre les parties prenantes	7
B.	Mise en place d'une panoplie d'instruments	8
C.	Mise en œuvre des principes du développement durable dans le secteur du tourisme par l'intermédiaire d'accords multilatéraux sur l'environnement	10
III.	Mesures proposées pour relever les principaux défis	12
A.	Tourisme et changement climatique	12
B.	Tourisme et conservation de la diversité biologique	13
C.	L'engagement du secteur privé	14
D.	Consommation et tourisme durables	15
IV.	Conclusions	16
V.	Questions pour les consultations ministérielles	17
Annexe		
	Résumé des statistiques de croissance du tourisme	18

I. Le tourisme : impacts et perspectives

A. Le tourisme en tant que moteur du changement environnemental

1. Le tourisme est une force économique et sociale majeure dans le monde. L'importance de ce secteur et la croissance qu'il sera vraisemblablement amené à connaître ont de graves répercussions sur l'environnement, aux niveaux tant local que mondial. En 2004, on a dénombré 760 millions de touristes internationaux. D'après les prévisions de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), ce chiffre aura doublé en 2020 (voir l'annexe au présent document). Ces données ne concernent que le tourisme international – dans la plupart des pays, le volume du tourisme national dépasse de très loin le nombre d'arrivées internationales. On estime que le secteur du tourisme occupe actuellement 215 millions de personnes (ce qui représente 8,1 % du nombre total d'emplois dans le monde).

2. Les développements récents et les prévisions mettent en lumière l'émergence de nouvelles destinations touristiques. Au cours des dix prochaines années, le taux de croissance du tourisme sera proportionnellement plus élevé dans les pays en développement que dans les économies développées, et le marché s'intéresse de plus en plus au tourisme rural et au tourisme d'activité, au détriment des lieux de villégiature traditionnels. Bien que cette évolution soit de nature à ouvrir des perspectives en matière de développement économique et de lutte contre la pauvreté, elle exercera également une pression sur l'environnement dans des régions encore épargnées par la croissance du tourisme.

3. Outre sa croissance dynamique, c'est également en raison du lien d'interdépendance qui l'unit à l'environnement que le tourisme mérite de se voir accorder une place particulière dans le cadre des politiques d'environnement. Contrairement à ce que l'on constate dans la plupart des autres secteurs d'activité économique, la prospérité de l'industrie touristique dépend dans une large mesure de la qualité de l'environnement. Les touristes sont de plus en plus nombreux à rechercher des destinations attrayantes et vierges de toute pollution et la participation des populations locales aux activités touristiques peut également les amener à prendre conscience de la nécessité de préserver l'environnement. La qualité de l'environnement est une composante fondamentale du produit touristique, de sorte que le tourisme peut être à la fois un auxiliaire précieux et un moteur économique et politique favorable pour la conservation.

B. Principaux impacts du tourisme

4. Les effets néfastes du tourisme sur l'environnement sont notamment les suivants :

a) L'émission de gaz à effet de serre et autres polluants, qui contribuent au réchauffement planétaire et au changement climatique mondial et qui affectent la qualité de l'air au niveau local. Ces émissions sont principalement liées à l'utilisation des transports aériens et routiers dans le cadre des activités touristiques. Selon les estimations, le tourisme serait à l'origine de 5,3 % des émissions mondiales anthropiques de gaz à effet de serre, les transports représentant à eux seuls 90 % de ce total¹;

b) L'implantation d'infrastructures touristiques dans des environnements vulnérables, qui entraîne une dégradation physique des terres, des atteintes aux habitats, une perte de biodiversité, et une destruction des paysages naturels. Les dommages peuvent être liés aux travaux de construction ou aux modifications dans l'occupation des sols. La disparition des milieux naturels côtiers est l'une des conséquences les plus dramatiques du développement touristique;

c) L'exploitation d'infrastructures touristiques, qui entraîne l'utilisation de ressources non renouvelables ou précieuses, comme l'eau douce et les combustibles fossiles, et la production de polluants et de déchets. Ces derniers comprennent les eaux usées et les déchets solides.

5. Le tourisme peut également avoir des répercussions sociales néfastes, dont les conséquences sur la gestion des ressources environnementales sont loin d'être négligeables. Dans bon nombre de communautés, la pénurie d'eau douce est un problème majeur que le développement du tourisme peut encore aggraver. A certains endroits, les touristes consomment parfois 10 à 15 fois plus d'eau par jour et par habitant que les populations locales. Les embouteillages provoqués par les touristes peuvent avoir de graves répercussions sur la qualité de vie des communautés et nécessitent des mesures de gestion efficaces. Ce constat est également valable en ce qui concerne la disparition ou la dégradation des valeurs d'agrément dont bénéficient les populations locales.

¹ Gossling, S. (2002). Global environmental consequences of tourism. *Global Environmental Change* 12, 283-302.

6. Le tourisme peut également exercer divers effets positifs sur l'environnement, le plus souvent à la suite d'influences sociales et économiques. Il peut notamment:

a) Constituer une source directe de revenus affectés à des projets de conservation. Nombreux sont les pays où le financement public des parcs nationaux et des réserves est insuffisant et nombreuses sont les structures qui comptent sur les recettes perçues auprès des visiteurs – sous la forme de droits d'entrée ou d'autres formes de dépenses – pour financer leurs activités de conservation. Les dons de visiteurs et les actions de parrainage par des professionnels du tourisme peuvent également jouer un rôle important;

b) Fournir aux communautés locales une source de revenus liée à des activités touristiques, comme la restauration, l'hébergement, les visites guidées et la vente d'objets artisanaux, qui sont moins dommageables pour l'environnement que d'autres moyens de subsistance, comme l'agriculture sur brûlis ou les industries extractives ou polluantes;

c) Sensibiliser les visiteurs et les communautés hôtes à la qualité de l'environnement et à sa valeur sociale, culturelle et économique et susciter ainsi un surcroît d'intérêt et de soutien.

7. Toutefois, le secteur du tourisme est tributaire de la biodiversité et subit également les effets néfastes de la variabilité climatique et des changements environnementaux. Les vagues de chaleur comme celle qu'a connue l'Europe durant l'été 2003, l'intensité nouvelle des tempêtes tropicales (l'ouragan Katrina, peut-être), la dégradation de ressources clés du tourisme, comme les récifs coralliens (la décoloration des coraux qui s'est produite en 1998, par exemple), l'absence de chutes de neige, les incendies de forêt comme en 2005 au Portugal, et les restrictions en matière de consommation d'eau illustrent la manière dont les changements environnementaux et, en particulier, la variabilité climatique peuvent affecter les destinations touristiques et les séjours de vacances. Le tourisme dépend de l'intégrité de l'écosystème. Par conséquent, la préparation et la gestion des désastres écologiques sont particulièrement indiquées dans le cas de nombreuses destinations touristiques extrêmement vulnérables aux catastrophes naturelles (tsunamis, etc.).

C. Objectifs stratégiques à atteindre pour garantir un développement plus durable du tourisme

8. Il appartient aux organisations internationales (on trouvera des informations sur les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine du tourisme dans le document UNEP/GCSS.IX/INF/12), aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, aux populations locales et aux entreprises touristiques privées d'œuvrer ensemble pour combattre les effets du tourisme sur l'environnement tels que décrits ci-dessus.

9. Il est de plus en plus généralement admis que le tourisme et ses incidences environnementales ne doivent pas être envisagés isolément mais replacés dans le contexte général du développement durable en tenant compte dans une égale mesure des impératifs de viabilité écologique, sociale et économique de ce secteur d'activité.

10. Les notions de viabilité écologique, sociale et environnementale peuvent se traduire en 12 objectifs spécifiques, qui peuvent eux-mêmes servir de fondement à l'élaboration d'une stratégie de développement et de gestion du tourisme. Ces objectifs spécifiques sont les suivants:

a) *Viabilité économique* : garantir la viabilité et la compétitivité des destinations et des entreprises touristiques, pour qu'elles puissent prospérer et engendrer à long terme des retombées positives;

b) *Prospérité locale* : porter à son maximum la contribution du tourisme à la prospérité des communautés hôtes, notamment en ce qui concerne la part des dépenses des visiteurs conservée au niveau local;

c) *Qualité de l'emploi* : accroître le nombre et la qualité des emplois locaux créés et financés par le tourisme, en accordant une attention particulière au niveau de rémunération et aux conditions d'emploi et en veillant à garantir l'accès à l'emploi à toutes les personnes, sans distinction fondée sur le sexe, la race, l'existence d'un handicap ou tout autre motif similaire;

d) *Équité sociale* : favoriser la répartition à grande échelle, entre les communautés hôtes, des avantages économiques et sociaux du tourisme, en améliorant notamment les perspectives, le niveau des revenus et les services accessibles aux populations précarisées;

e) *Satisfaction du visiteur* : offrir en toute sécurité une expérience gratifiante et épanouissante à toutes les personnes sans distinction fondée sur le sexe, la race, l'existence d'un handicap ou tout autre motif similaire;

f) *Contrôle local* : responsabiliser les communautés hôtes et les faire participer, en concertation avec d'autres parties prenantes, à la planification et au processus décisionnel portant sur la gestion et le développement futur du tourisme dans leur région;

g) *Bien-être de la communauté* : préserver et améliorer la qualité de la vie dans les communautés hôtes, en accordant une attention particulière aux structures sociales, à l'accès aux ressources, aux valeurs d'agrément et aux systèmes d'entretien de la vie et en évitant toute forme de déchéance ou d'exploitation;

h) *Richesse culturelle* : respecter et renforcer le patrimoine historique, les formes authentiques de culture, les traditions et les caractères distinctifs des communautés hôtes;

i) *Intégrité physique* : préserver et améliorer la qualité des paysages, tant urbains que ruraux, et éviter toute dégradation physique et visuelle de l'environnement;

j) *Diversité biologique* : favoriser la conservation des zones naturelles, des habitats et de la vie sauvage, et limiter au maximum les dommages qui leur sont causés;

k) *Utilisation efficiente des ressources* : limiter au maximum l'utilisation de ressources rares et non renouvelables dans le cadre du développement et de l'exploitation des infrastructures et des services touristiques;

l) *Pureté de l'environnement* : limiter au maximum la pollution atmosphérique, aquatique et terrestre, ainsi que la production de déchets par les entreprises touristiques et les touristes.

D. Principaux acteurs et principaux obstacles à franchir

11. Lorsque l'on s'attache à examiner les principaux obstacles à franchir pour intégrer les principes et démarches du développement durable dans le développement et la gestion du tourisme, il est utile d'envisager successivement la situation dans laquelle se trouve les trois principales catégories d'acteurs ou de parties prenantes, à savoir les touristes, les entreprises touristiques privées et les pouvoirs publics.

12. Pour garantir le développement d'un tourisme durable, il est indispensable d'amener les consommateurs (c'est-à-dire les touristes) à opter systématiquement pour des destinations et des activités plus respectueuses du développement durable. En effet, le secteur du tourisme est généralement axé sur les débouchés commerciaux. Quelques signes encourageants ont été constatés en termes de réaction du marché. La majorité des touristes sont concernés par la qualité de l'environnement lorsqu'ils optent pour des destinations où cet élément est de nature à influencer leur satisfaction, et ils sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de l'impact que le tourisme peut avoir sur l'environnement et les communautés locales. Certaines études ont même révélé que la moitié des touristes interrogés seraient disposés à payer un prix plus élevé au profit de l'environnement et des communautés du lieu qu'ils visitent. Toutefois, il sera sans doute plus difficile d'éveiller chez les touristes un sentiment plus global de responsabilité à l'égard de l'environnement (par opposition à l'intérêt purement égoïste ou aux préoccupations exclusivement liées à l'endroit visité) en attirant par exemple leur attention sur l'impact général des voyages sur les émissions de gaz à effet de serre. Les obstacles à franchir consistent notamment à amener les touristes à traduire concrètement ces préoccupations dans le choix des destinations et dans leur comportement en les influençant par des campagnes de promotion et d'information efficaces et par de signaux de prix judicieux. Il faudra également veiller à ce que le secteur du tourisme soit attentif aux motivations nouvelles comme le patrimoine culturel et l'écotourisme et ne se contente pas de présumer que la plupart des touristes ne s'intéressent pas à la qualité de l'environnement et aux effets du tourisme sur l'environnement.

13. Le fait que ce soient des considérations économiques, plutôt que sociales et environnementales, qui constituent le principal moteur du développement, des politiques et de la promotion du tourisme, surtout dans les pays en développement et les pays à économie en transition, représente un défi de taille. Les incidences environnementales du tourisme sont fortement influencées par les décisions des investisseurs et des exploitants d'entreprises touristiques privées. Comme dans la plupart des autres industries, la notion de responsabilité sociale de l'entreprise s'impose progressivement dans le secteur du tourisme et les organismes sectoriels militent en faveur de ce principe aux niveaux tant international que national. Toutefois, seules quelques rares grandes entreprises semblent avoir pris des mesures concrètes à ce niveau, en mettant notamment en place un système de triple bilan des performances, ainsi que des systèmes de gestion environnementale. Un défi particulier consiste à inciter les micro, petites et

moyennes entreprises – c’est-à-dire la grande majorité des entreprises touristiques – à se préoccuper des questions d’environnement. Parmi ces entreprises, rares sont celles qui ont été reconnues comme respectant des critères prédéterminés de bonne pratique environnementale et qui participent notamment à des programmes d’attribution de labels écologiques.

14. L’action des pouvoirs publics est indispensable pour garantir le développement durable du tourisme. Parmi les obstacles à franchir figurent notamment une compréhension insuffisante de la notion de développement durable et un engagement trop timide de la part des divers secteurs et niveaux d’administration compétents en matière de tourisme. La paix et la stabilité – ou les conflits armés et le terrorisme – exercent un impact considérable sur le tourisme, car ils favorisent ou entravent le développement du secteur. Le défi consiste à mettre en place un soutien politique plus ferme, à accroître la transparence et à développer le savoir. Il est indispensable d’intégrer le tourisme dans les plans nationaux de développement et de renforcer les instruments dont les pouvoirs publics disposent pour influencer les initiatives sur le terrain, ainsi que les aptitudes et les ressources nécessaires pour en assurer l’utilisation effective.

E. Rôle des pouvoirs publics

15. En ce qui concerne le rôle que les pouvoirs publics devraient jouer en vue de renforcer le caractère durable du tourisme, les responsabilités à assumer sont les suivantes:

- a) Donner une impulsion et assurer la coordination : cet élément est fondamental en raison de l’extrême fragmentation du secteur privé qui compte plusieurs milliers d’entreprises, des multiples aspects d’une destination nationale ou locale qui influencent l’expérience vécue par les touristes, et des implications du tourisme pour la société et l’environnement;
- b) Définir une stratégie en faveur du tourisme durable : les pouvoirs publics devraient coopérer avec d’autres parties prenantes pour définir les grandes orientations d’une stratégie en faveur du tourisme à la lumière des principes du développement durable et des objectifs énumérés plus haut;
- c) Développer et gérer des infrastructures et des ressources publiques : nombreux sont les pays où les infrastructures dont le tourisme dépend (routes, transports publics, approvisionnement en eau, traitement des déchets, approvisionnement en énergie, etc.) relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics. Ces infrastructures peuvent également consister en des zones naturelles et des sites du patrimoine culturel. Leur développement et leur gestion ont une profonde influence sur le développement durable du tourisme;
- d) Mettre en place un cadre réglementaire : nombre d’instruments susceptibles d’influencer le développement durable du tourisme (contrôles relatifs à l’aménagement du territoire, octroi des autorisations et réglementation du travail, par exemple) exigent l’intervention des pouvoirs publics, que ce soit au niveau de l’adoption des réglementations, de leur mise en œuvre ou du contrôle de leur respect;
- e) Promouvoir et faciliter la mise en place d’autres mesures destinées à influencer les entreprises et les touristes : une vaste gamme d’instruments économiques, d’instruments volontaires ou d’instruments d’appui peuvent être utilisés pour favoriser le développement durable du tourisme. Il n’est pas indispensable que les pouvoirs publics fournissent eux-mêmes ces outils, mais leur soutien est souvent un élément déterminant de la réussite;
- f) Développer le savoir : bien souvent, les pouvoirs publics sont idéalement placés pour lancer ou soutenir des projets de recherche sur les effets et le développement durable du tourisme, de même que pour diffuser de bonnes pratiques.

16. Les pouvoirs publics doivent jouer ce rôle tant au niveau national que régional.

II. Solutions proposées : structures et instruments

17. Pour intégrer concrètement et judicieusement les principes du développement durable dans les politiques du tourisme, il convient de mettre en place des mesures spécifiques et des instruments axés sur les aspects suivants:

- a) La dimension et la forme générale du tourisme : volumes, capacités, répartition spatiale et temporelle, types de produits et marchés cibles;
- b) Le développement d’infrastructures et d’activités touristiques : implantation, conception et infrastructures connexes;

c) L'exploitation des entreprises touristiques et la fourniture de services : qualité des produits et services, gestion de l'environnement, développement des ressources humaines, gestion de la chaîne des prestataires de services et intégration dans d'autres activités;

d) Le comportement des touristes : choix des vacances, sélection des moyens de transport et autres facilités, sensibilisation aux questions importantes pour la conservation et les communautés des destinations visitées.

18. En ce qui concerne la coordination avec d'autres secteurs, il est possible de renforcer les politiques en faveur du développement durable du tourisme en alignant les mesures concernant le tourisme sur d'autres stratégies nationales définies à un niveau élevé de pouvoir, comme celles qui concernent le développement durable en général, la réduction de la pauvreté ou la gestion globale de l'environnement. Dans les pays en développement et les pays à économie en transition, la lutte contre la pauvreté est une composante de plus en plus importante de l'action des pouvoirs publics en faveur du développement de divers secteurs. Elle figure également parmi les priorités fondamentales des organismes internationaux d'aide au développement. Les initiatives actuelles tentent d'intégrer plus concrètement l'instrument du tourisme dans ces stratégies de lutte contre la pauvreté, et la dimension environnementale du tourisme peut être prise en considération dans ces efforts.

19. L'action des pouvoirs publics en faveur du développement durable du tourisme est souvent plus marquée au niveau régional ou local qu'au niveau national. Il est de plus en plus généralement admis que la planification intégrée du développement du tourisme et de la gestion de l'environnement atteint un maximum d'efficacité dans des destinations locales clairement identifiées. Bon nombre de pays ont mis en place des organismes de gestion des destinations, qui jouent un rôle de premier plan et au sein desquels collaborent les collectivités locales et d'autres acteurs locaux.

20. La création de structures permettant de coordonner les efforts de l'ensemble des parties prenantes et l'adoption d'une panoplie d'instruments judicieusement combinés renforceront l'efficacité des politiques.

A. Structures de coordination entre les parties prenantes

21. L'expérience accumulée de par le monde a montré que les principes du développement durable sont mieux pris en compte lorsque les parties prenantes, qui représentent les intérêts économiques, sociaux et environnementaux concernés, participent ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du tourisme. La création de structures spécifiquement prévues à cette fin permet aux diverses parties concernées d'avoir leur mot à dire dans les stratégies de développement et de gestion du tourisme et les encourage à transposer dans leurs propres activités les priorités définies ensemble. Il s'agit donc d'un double processus.

22. Tout d'abord, il importe de garantir une excellente communication entre tous les ministères dont les compétences ont un lien avec le tourisme. Il s'agit notamment des ministères du tourisme, de l'environnement, du développement économique et des transports, mais également de ceux qui sont en charge de la culture, de la sécurité intérieure, de l'agriculture, du commerce, etc. Il conviendrait de créer des procédures formelles et une structure officielle pour la coopération interministérielle dans le domaine du tourisme.

23. Ensuite, la création d'un forum permanent pour le tourisme pourrait être envisagée. Au sein de cet organe siègeraient des parties prenantes représentant divers intérêts, notamment les instances et ministères compétents, les autorités régionales et locales, diverses branches de l'industrie touristique, l'industrie internationale des voyages, le secteur des transports, les organisations non gouvernementales de défense de l'environnement et communautaires, les organismes actifs dans le domaine du patrimoine culturel, les parcs nationaux et autres zones protégées, les utilisateurs de l'infrastructure touristique et récréative, la société civile, les universités et autres établissements actifs dans le domaine de la formation au tourisme, les syndicats, etc.

24. Il y aurait également lieu de mettre en place des structures faisant intervenir diverses parties prenantes au niveau local. Il importe de veiller à ce que les membres des organismes de gestion des destinations représentent les intérêts environnementaux locaux et les intérêts communautaires. Dans certains pays et certaines régions, il est vital de mettre en place des processus qui permettraient à chaque communauté de participer à la planification du tourisme en tenant compte des structures sociales traditionnelles, notamment celles des populations autochtones.

25. Ces structures auraient pour objectif majeur d'élaborer des stratégies en faveur du tourisme à la lumière des objectifs et des principes du développement durable et de superviser leur mise en œuvre. Ces stratégies devraient s'appuyer sur une analyse de la situation en ce qui concerne toutes les facettes de l'impact du tourisme et devraient être définies en concertation étroite avec les parties concernées.

B. Mise en place d'une panoplie d'instruments

26. La mise en œuvre de politiques en faveur d'un tourisme durable passe par l'élaboration et l'application d'une panoplie d'instruments regroupés comme suit:

- a) Instruments de mesure – qui permettent d'identifier le degré d'impact du tourisme et de surveiller l'évolution:
 - i) *Indicateurs de durabilité et suivi* : des indicateurs peuvent être utilisés pour définir des objectifs stratégiques et pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de leur réalisation. Ils peuvent couvrir le tourisme lui-même (nombre de touristes et répartition, par exemple), les impacts (consommation d'énergie et d'eau, par exemple), l'effort de gestion (niveaux de financement accordés à des mesures spécifiques, par exemple) et les résultats (pourcentage de touristes utilisant les transports publics, par exemple). Le suivi peut être principalement assuré par des mesures de l'état de l'environnement et de la société et par des enquêtes régulières auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des populations locales. Certains lieux touristiques ne resteront bien conservés qu'à la condition que les communautés locales bénéficient d'une part équitable des sommes dépensées par les touristes, ce qui devait également faire l'objet d'un suivi;
 - ii) *Définition des limites du tourisme* : les concepts et modèles relatifs aux capacités d'assimilation ou au degré de changement acceptable peuvent être très utiles pour élaborer des stratégies portant sur le volume, la nature et la répartition du tourisme à un endroit précis et pour emporter l'adhésion générale des parties concernées;
- b) Instruments contraignants – qui permettent aux pouvoirs publics d'exercer un contrôle formel rigoureux sur certains aspects du développement et du fonctionnement du secteur touristique:
 - i) *Législation, réglementation et systèmes d'autorisation* : la législation doit régir certains aspects fondamentaux du tourisme durable, comme les droits des salariés, la sécurité des touristes et les émissions dangereuses. Des règles complémentaires peuvent également être appliquées à certaines activités se déroulant dans des endroits précis. L'adoption de lois portant spécifiquement sur le tourisme peut jouer un rôle important en mettant en lumière et en favorisant le développement durable dans le secteur, mais il est tout aussi important d'harmoniser et de faire connaître les autres lois qui influencent le tourisme, comme la législation du travail et de l'environnement. Les systèmes d'autorisation peuvent contribuer à l'identification des entreprises qui respectent la législation et dissuader d'autres entreprises d'y contrevenir;
 - ii) *Aménagement du territoire et contrôle du développement* : la combinaison de ces instruments contribue de manière déterminante à renforcer la viabilité des nouveaux développements touristiques. La planification du tourisme doit refléter la récente tendance à la mise en place de processus consultatifs et mieux intégrés de planification spatiale et communautaire (gestion intégrée des zones côtières, par exemple). L'utilisation d'instruments spécifiques tels que des documents d'information sur la réglementation en matière d'aménagement applicable à certains sites, ainsi que des exigences précises en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), permet d'accroître l'efficacité des procédures de contrôle du développement visant à garantir le respect des plans adoptés;

c) *Instruments économiques* – qui s'appuient sur des moyens financiers pour influencer le comportement et les impacts et qui envoient des signaux par l'intermédiaire du marché:

- i) *Taxes et redevances* : elles peuvent être utilisées pour influencer le comportement des touristes et des entreprises (en provoquant une augmentation de prix, par exemple), ainsi que pour accroître les revenus du tourisme affectés à des projets de conservation ou à des projets sociaux. Elles peuvent être appliquées à l'ensemble du secteur (taxe de séjour ou taxe à l'arrivée/à la sortie), à certains biens (carburants), à des produits (rejets) ou à l'utilisation de valeurs d'agrément (droits d'entrée dans des parcs nationaux);
- ii) *Incitations financières et accords* : des incitations financières peuvent être prévues pour encourager les entreprises à adopter des pratiques plus saines. Ces entreprises peuvent ainsi bénéficier de conditions spéciales lors de l'octroi de prêts et de subventions, se voir accorder des concessions ou s'intégrer à un partenariat public-privé. Une aide financière directe peut également être accordée dans le cadre de certains investissements (travaux d'isolation ou mise en œuvre de technologies propres);

d) *Instruments volontaires* – il s'agit de cadres ou de processus destinés à susciter l'adhésion volontaire des parties prenantes à des stratégies et à des pratiques respectueuses du développement durable:

- i) *Lignes directrices et codes de conduite* : la méthode qui consiste à énumérer les comportements acceptables et inacceptables pour influencer les touristes et les entreprises est simple et peu onéreuse;
- ii) *Obligation de rapport et audits* : l'engagement des entreprises privées et des pouvoirs publics de communiquer régulièrement des informations sur leurs activités et sur les résultats obtenus permet de renforcer les initiatives en faveur du développement durable du tourisme. La mise en place d'une procédure d'audit systématique accroît encore davantage l'efficacité de ces mesures. Les pouvoirs publics pourraient favoriser ce processus en prenant l'initiative de recommander des échéances pour l'établissement de rapports et l'organisation d'audits dans le secteur du tourisme;
- iii) *Certification volontaire* : cette procédure consiste à vérifier objectivement le respect de certains critères par les entreprises touristiques et à octroyer un label à celles qui s'y conforment. Les systèmes de certification peuvent imposer des critères de viabilité environnementale et sociale en plus des normes de qualité plus traditionnelles. Ils peuvent être lancés, gérés ou simplement financés par les pouvoirs publics;
- iv) *Contributions volontaires* : il s'agit d'encourager les entreprises touristiques et les touristes à soutenir des projets de conservation et des projets sociaux par des dons ou des contributions en nature;

e) *Instruments de soutien* – qui permettent aux pouvoirs publics d'encourager les entreprises et les touristes à agir d'une manière plus respectueuse du développement durable:

- i) *Fourniture et gestion d'infrastructures* : le niveau et la nature des investissements réalisés par les pouvoirs publics dans les infrastructures et les services essentiels pour le tourisme peuvent influencer directement le développement durable du secteur. Il s'agit notamment de l'infrastructure des transports (routes), des transports publics, des services d'utilité publique (traitement des eaux usées et des déchets) et des services de sécurité et d'urgence.
- ii) *Développement des capacités* : tous les aspects du développement durable peuvent être pris en compte dans des services de formation et de conseil en matière de tourisme qui seraient fournis aux entreprises et aux communautés. Les pouvoirs publics pourraient assurer la fourniture de ces services ou leur apporter un soutien. Il serait possible de renforcer l'efficacité de cette action en encourageant les entreprises à travailler en réseau et en faisant appel à diverses

techniques, comme la diffusion de manuels de bonnes pratiques et la conception de sites Internet;

- iii) *Services de promotion et d'information* : ces activités, souvent assurées traditionnellement par les pouvoirs publics en partenariat avec le secteur privé, peuvent être directement utilisées pour promouvoir des formes de tourisme ou des entreprises plus respectueuses du développement durable, ainsi que pour encourager les touristes à faire les bons choix.

27. Ces instruments ne s'excluent pas mutuellement, et la combinaison de plusieurs d'entre eux accroît souvent l'efficacité de l'action.

C. Mise en œuvre des principes du développement durable dans le secteur du tourisme par l'intermédiaire d'accords multilatéraux sur l'environnement

28. La mise en œuvre des principes du développement durable dans le secteur du tourisme peut également être favorisée par la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement, qui visent à s'attaquer aux problèmes environnementaux, ainsi que d'activités susceptibles d'avoir des effets transfrontières sur l'environnement. Ces accords portent sur de nombreuses questions qui présentent un intérêt pour le tourisme ou qui sont influencées par celui-ci. Ils répondent notamment à des préoccupations liées à l'environnement mondial (maintien de la biodiversité et prévention du changement climatique) et aux effets néfastes subis par les ressources transfrontières, comme les espèces migratrices et la qualité de l'eau.

29. Bien qu'ils ne concernent pas spécifiquement le tourisme², les accords multilatéraux existants sur l'environnement fournissent un cadre permettant d'aborder les questions liées au tourisme dans le contexte de la protection et de la conservation de l'environnement. Les efforts de coordination entre les accords qui portent sur des questions similaires ou qui se recoupent (les accords axés sur la conservation des espèces et ceux relatifs à la conservation au niveau de l'écosystème en général, par exemple) permettent également de d'aborder de manière coordonnée les questions relatives au tourisme. Les rapports nationaux préparés conformément aux exigences de chaque accord permettent aux Parties de communiquer des informations sur certaines questions pertinentes en rapport avec le tourisme³ et pourraient répondre à la nécessité de prendre davantage en considération les questions liées au tourisme.

30. Plus spécifiquement, les accords multilatéraux sur l'environnement peuvent aborder les questions liées au tourisme de trois manières:

- a) Par l'intermédiaire de leurs dispositions générales qui sont applicables au tourisme, notamment les dispositions relatives à la mise en œuvre de systèmes de planification et les exigences en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE);
- b) En élaborant des instruments complémentaires (des lignes directrices, par exemple) spécifiquement axés sur le tourisme ou sur les activités ayant un lien avec le tourisme;
- c) Par l'intermédiaire d'activités auxiliaires, comme des projets visant à mettre en œuvre certains aspects d'un accord multilatéral sur l'environnement en ce qui concerne le tourisme ou des activités ayant un lien avec le tourisme.

² La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification fait toutefois référence au tourisme à l'article 2 g) de son annexe IV (Annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale). L'objectif 4 du Plan d'action pour le Pacifique du Nord-Ouest (NOWPAP) fait également référence au tourisme. Le tourisme est aussi mentionné dans des décisions, des recommandations et des plans adoptés par les parties à plusieurs autres accords multilatéraux sur l'environnement.

³ L'obligation de rapport prévue par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) conclu dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ainsi que par la Convention d'Helsinki, comporte l'obligation spécifique de communiquer des informations sur certaines questions liées au tourisme.

1. Dispositions générales des accords multilatéraux sur l'environnement applicables au tourisme

31. Les dispositions des accords multilatéraux sur l'environnement imposent des obligations en matière de conservation et de protection de l'environnement, de prévention et de contrôle de la pollution et de bonne gestion des ressources naturelles. Nombre de ces accords – et surtout les conventions sur les mers régionales – exigent des parties qu'elles mettent en place des systèmes de planification, et notamment un système d'évaluation de l'impact sur l'environnement, pour tenter de résoudre le problème des effets néfastes sur l'environnement et qu'elles appliquent ces systèmes pour atteindre les objectifs prévus par les accords multilatéraux sur l'environnement auxquels elles sont Parties. Ces dispositions générales, ainsi que les lignes directrices qui y sont éventuellement associées, s'appliquent autant au tourisme qu'aux autres secteurs d'activité. Dans le secteur du tourisme, leur application peut être facilitée par l'élaboration d'orientations supplémentaires spécifiquement axées sur le tourisme.

2. Adoption de lignes directrices sur le tourisme

32. Plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement sont accompagnés de lignes directrices axées sur le tourisme, qui facilitent leur mise en œuvre chaque fois que le tourisme est un facteur important.

33. Les parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté, en 2004, des lignes directrices internationales sur la diversité biologique et le tourisme, qui ont été élaborées dans le cadre d'un processus international caractérisé par une représentation régionale équilibrée et par des consultations. Bien qu'elles aient été conçues pour les zones protégées et les écosystèmes vulnérables, ces lignes directrices sur le tourisme sont applicables à tous les écosystèmes, de même que dans le contexte de la conservation de certaines espèces particulières. Elles définissent un cadre de gestion basé sur l'évaluation et la gestion des incidences et répondent à la nécessité de planifier le développement du tourisme en conciliant les objectifs et les exigences de la conservation avec les impératifs du tourisme grâce à des mesures comme le zonage. Ce cadre de gestion est appliqué pour déterminer si, où et comment un projet de développement touristique peut s'implanter sur un site donné, de sorte que les normes applicables au tourisme et les mesures de gestion de l'impact sont élaborées tout au long du processus. Les lignes directrices insistent également sur la dimension participative du processus de gestion du tourisme et de la conservation, qui doit faire intervenir les communautés locales et autochtones, les professionnels du tourisme, les gestionnaires et les responsables de la conservation.

34. La Convention sur la diversité biologique a été signée par 156 États et le soutien politique accordé aux lignes directrices permet à cet accord de jouer un rôle important et réel dans la gestion du tourisme, parallèlement à l'Accord général sur le commerce des services conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce soutien doit être renforcé par des projets concrets élaborés au niveau national pour mettre en œuvre les lignes directrices de la Convention sur la diversité biologique.

35. Les parties à la Convention d'Helsinki ont adopté, en 2000, des lignes directrices pour le développement durable et écologique du tourisme dans les zones côtières de la région de la mer Baltique. Ces lignes directrices, qui sont compatibles avec celles de la Convention sur la diversité biologique, définissent des principes généraux que les Parties sont tenues d'appliquer dans le cadre du développement touristique. Elles prévoient notamment des procédures de planification et d'évaluation et insistent sur la nécessité de mettre en œuvre une procédure de gestion du tourisme.

36. La Convention sur les espèces migratrices et ses accords connexes, ainsi que le Plan d'action pour les mammifères marins (MMAP), s'accompagnent de lignes directrices sur l'observation des baleines et sur les aquariums (pour les mammifères marins en captivité), activités touristiques importantes dans certaines régions. L'observation des baleines en particulier est devenue une attraction touristique majeure et une source de revenus pour certaines communautés, qui sont assez fréquemment situées dans des régions isolées et désavantagées. Si l'engouement pour l'observation des baleines (et d'autres cétacés) peut contribuer à sensibiliser l'opinion publique aux impératifs de conservation, la mauvaise gestion d'un tel phénomène pourrait avoir des effets néfastes sur ces espèces, qui seraient exposées à des perturbations excessives.

37. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, qui est un accord non contraignant conclu par 108 pays et par l'Union européenne, aborde la question du tourisme dans son programme sur l'altération physique et la destruction d'habitats (PADH). Celui-ci reconnaît qu'un développement touristique mal contrôlé et mal géré détériore

considérablement le milieu côtier. En outre, les effets les plus graves du tourisme sont pour la plupart liés aux infrastructures et aux travaux de construction, plutôt qu'aux activités récréatives elles-mêmes.

38. Conscient du dynamisme de l'industrie, de la gravité des effets d'un développement incompatible avec le développement durable et des avantages environnementaux et sociaux que pourrait présenter un développement touristique planifié, le Bureau de coordination du Programme d'action mondial a élaboré, dans le cadre d'un processus consultatif faisant intervenir diverses parties prenantes, une série de principes clés accompagnés de listes de contrôle. Ces principes visent à encourager les pouvoirs publics, les professionnels du tourisme et l'ensemble des parties prenantes à jouer un rôle dynamique et à mettre en œuvre une gamme de stratégies de gestion en vue d'influencer l'industrie et de l'amener à emprunter la voie du développement durable. Ces principes s'appuient notamment sur l'idée que l'auto-réglementation est un outil plus approprié que la réglementation contraignante pour orienter le développement du tourisme, car l'industrie sera plus disposée à s'approprier des mesures adoptées dans le cadre d'une démarche volontaire. Ces principes clés visent à sensibiliser les principales parties prenantes et proposent des orientations pratiques dont elles peuvent s'inspirer pour promouvoir une gestion durable du tourisme. Ils ont été entérinés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) - qui joue un rôle important dans le domaine du développement touristique - et sont actuellement appliqués dans le cadre du projet de développement durable du tourisme côtier en Afrique.

3. Coordination de projets et d'activités de mise en œuvre

39. Les secrétariats de certains accords multilatéraux sur l'environnement participent également à l'élaboration et à la coordination de projets et d'activités spécifiques de mise en œuvre. C'est notamment le cas pour les accords, comme certaines conventions sur les mers régionales, qui sont mis en œuvre par l'intermédiaire d'unités de coordination régionale ou de centres d'activité régionaux assurant le secrétariat de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement dans des régions particulières et assurant en outre la responsabilité de la mise en œuvre d'une série d'activités complémentaires visant à promouvoir la protection de l'environnement et la conservation. Les unités de coordination régionale et les centres d'activité régionaux sont ainsi en mesure d'adopter une démarche globale et de mettre en œuvre des projets concrets destinés à remédier à certains problèmes spécifiques à une région, comme la pollution due au tourisme et les effets du tourisme sur la biodiversité.

40. Pour accroître les possibilités d'intégration effective des principes du développement durable dans le développement du tourisme par l'intermédiaire des accords multilatéraux sur l'environnement, les pouvoirs publics pourraient envisager:

- a) d'examiner attentivement les mesures assurant la mise en œuvre de ces accords en relation avec le tourisme et d'identifier des pistes permettant de les renforcer;
- b) de promouvoir la mise en œuvre des lignes directrices existantes sur le tourisme dans le cadre de tous les accords multilatéraux sur l'environnement auxquels elles s'appliquent et d'élaborer des orientations complémentaires destinées à combler d'éventuelles lacunes;
- c) d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine du tourisme, de la protection de l'environnement et de la conservation;
- d) de créer un organe analogue aux unités de coordination ou aux centres d'activité, qui serait spécifiquement compétent en matière de tourisme et qui faciliterait la mise en œuvre des divers accords multilatéraux sur l'environnement dans ce domaine en tirant peut-être des enseignements de la démarche adoptée pour les mers régionales, chaque fois qu'il est possible de développer des programmes intégrant les objectifs de plusieurs de ces accords.

III. Mesures proposées pour relever les principaux défis

A. Tourisme et changement climatique

41. Les émissions de gaz à effet de serre dégagées par les activités touristiques sont liées aux transports, à la consommation d'énergie et aux travaux de construction (certaines sont liées à la restauration et aux changements d'affectation des terres). Toute politique visant à limiter la croissance des émissions de gaz à effet de serre devrait cibler l'ensemble de ces secteurs. Ces politiques devraient notamment prévoir les mesures suivantes:

- a) Développement de mécanismes du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le domaine du tourisme: échanges de droits

d'émission (à partir de 2013 dans le secteur de l'aviation, par exemple); mécanisme de développement propre et application conjointe;

- b) Fiscalité (taxes sur les émissions ou sur la consommation de carburant d'aviation);
- c) Introduction de mécanismes de compensation des émissions de carbone dans le secteur du transport aérien sur le marché multisectoriel international;
- d) Gestion de la demande en vue de réduire la consommation par des mesures d'efficacité énergétique, des mesures de conservation ou des changements structurels;
- e) Mesures d'encouragement et soutien financier en faveur de la mise au point de technologies basées sur les énergies renouvelables et de systèmes de transport sans émission nette de carbone;
- f) Politiques applicables en matière de passations de marchés publics.

42. Ces dernières années, les systèmes d'échange de droits d'émissions de carbone spécifiquement liés aux touristes individuels ou aux voyages organisés se sont multipliés. Ils ont pour but de compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le secteur des transports en investissant dans des projets de reboisement ou en soutenant des initiatives locales visant à mettre en place des programmes d'efficacité énergétique ou d'utilisation des énergies renouvelables. Ces projets restent toutefois modestes et localisés et il est peu probable qu'ils contribueront de manière significative à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

43. Dans de nombreuses destinations actuellement très prisées par les vacanciers, l'adaptation à la variabilité climatique restera la seule solution. Il faudra donc développer des outils d'évaluation des risques pour déceler les vulnérabilités liées au changement climatique (risque accru d'inondation, élévation du niveau de la mer, décoloration des récifs coralliens, intensification des tempêtes tropicales, vulnérabilité accrue aux incendies) et mettre en place des systèmes permettant de surveiller les changements résultants de la variabilité climatique (modification des conditions environnementales et climatiques d'une destination, changement dans la disponibilité des ressources, fréquence accrue d'événements météorologiques extrêmes, etc.). Parmi ces mesures d'adaptation devront figurer des mesures protectrices et curatives garantissant la viabilité future des destinations.

B. Tourisme et conservation de la diversité biologique

44. Les mesures d'aménagement du territoire et le contrôle du développement touristique contribuent de manière déterminante à prévenir la perte de biodiversité. Les lignes directrices de la Convention sur la diversité biologique relative à la diversité biologique et au développement du tourisme, adoptées en 2004 par la Conférence des Parties à la Convention, prônent l'adoption d'une approche systématique pour l'évaluation des projets touristiques dans les zones sensibles. Ces lignes directrices devraient être appliquées pour évaluer les projets de développement touristique et pour proposer des mesures d'atténuation lorsque les régions concernées, qui peuvent être situées à l'intérieur ou à l'extérieur des zones protégées, abritent une biodiversité particulièrement riche.

45. Les politiques destinées à influencer le comportement des touristes pourraient prévoir une amélioration des mesures de gestion des touristes (spécifiques à chaque site), la mise en place d'activités éducatives et, le cas échéant, l'élaboration de codes de conduite et de réglementations.

46. Les pouvoirs publics pourraient également influencer la manière dont le tourisme contribue à la conservation de toutes les catégories de zones protégées en :

- a) Elaborant des lignes directrices nationales pour le développement du tourisme dans les zones protégées;
- b) Faisant participer les communautés locales, notamment celles qui sont établies à l'intérieur des zones protégées, au processus décisionnel portant sur le développement touristique;
- c) Veillant à ce que les revenus du tourisme soient affectés à la conservation des zones protégées;
- d) Créant des instruments juridiques (concessions et licences, par exemple) permettant de partager la gestion des infrastructures touristiques;
- e) Créant des réseaux de zones protégées susceptibles de tirer avantage du tourisme et d'un label commun.

47. Le degré de contribution du tourisme à la conservation des zones protégées dépend également de la capacité des gestionnaires de zones protégées à développer une collaboration fructueuse avec le secteur privé. Cette collaboration pourrait notamment consister à intégrer les zones protégées dans les excursions et les voyages organisés, à appliquer des mesures de sensibilisation des touristes avant leur arrivée dans la région et à prévoir une contribution financière directe. Les entreprises touristiques désirent toutefois que les services offerts dans les zones protégées soient caractérisés par un niveau élevé de qualité et de fiabilité. A cet égard, les politiques gouvernementales pourraient être axées sur la formation des gestionnaires de zones protégées dans des domaines comme la conception d'infrastructures touristiques combinant qualité et respect de l'environnement, les programmes d'interprétation, les stratégies et outils de gestion des engorgements, la création de systèmes efficaces de droits d'entrée, etc.

48. Eu égard à la croissance attendue dans le secteur du tourisme et aux besoins de nouvelles infrastructures qui en résulteront, il est fondamental de veiller à ce que l'implantation, la conception et la construction des projets limitent au maximum les risques d'impact néfaste sur le fonctionnement effectif des écosystèmes, ainsi que les risques de perte de faune et de flore.

49. Pour répondre à cette nouvelle préoccupation, neuf des plus grandes chaînes hôtelières du monde ont, dans le cadre de l'International Business Leader Forum, uni leurs efforts à ceux de Conservation International pour examiner la question du respect des principes du développement durable dans l'implantation, la conception et la construction des établissements hôteliers. Ces sociétés ont activement soutenu à l'élaboration de principes directeurs relatifs à l'implantation, à la conception et à la construction durables des établissements hôteliers, qui abordent tous les aspects de la construction hôtelière, depuis la conception du projet jusqu'à la mise en œuvre. Cet instrument pratique, qui est destiné aux responsables de l'aménagement du territoire, aux investisseurs, aux propriétaires d'hôtels et aux promoteurs concernés par la planification ou le développement des établissements hôteliers, fait appel aux connaissances et aux compétences d'experts internationaux de l'industrie hôtelière et de spécialistes de la conception de bâtiments écologiques.

50. Il conviendrait d'encourager les entreprises du secteur privé:

- a) A intégrer les zones protégées dans leurs circuits et à informer leurs clients sur les caractéristiques naturelles et culturelles des sites visités et sur leur contribution à la conservation des écosystèmes locaux;
- b) A limiter volontairement la taille des groupes ou à scinder les groupes importants en groupes plus petits lorsque les touristes se rendent dans des zones protégées ou, plus généralement, dans des zones dont la biodiversité est vulnérable;
- c) A informer les gestionnaires des zones protégées avant les visites et à rechercher ensemble des solutions permettant de réduire l'impact des visiteurs;
- d) A intégrer les principes du développement durable dans les critères de sélection et les contrats conclus avec leurs prestataires de services et à opter pour des prestataires contrôlés et gérés localement;
- e) A contribuer au financement des projets de conservation et de développement;
- f) A donner aux clients qui la possibilité de soutenir activement les zones protégées et les projets de conservation;
- g) A expliquer aux touristes qui se rendent dans des zones protégées comment éviter tout impact négatif : se tenir à une distance raisonnable des animaux sauvages, ne pas s'écarter des pistes pour éviter de piétiner la végétation ou de contribuer à l'érosion, et limiter la consommation d'eau et d'énergie pour éviter de nuire à l'environnement.

C. L'engagement du secteur privé

51. Les associations de l'industrie du tourisme, comme l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration, l'Association Asie-Pacifique pour les voyages, la Fédération internationale des tour-opérateurs et l'Alliance caraïbe pour le tourisme durable (qui fait partie de l'Association des hôteliers des Caraïbes) jouent un rôle important dans le secteur du tourisme. En outre, des réseaux informels tels que l'Initiative des tours-opérateurs participent de plus en plus fréquemment à des démarches communes visant à résoudre nombre de questions liées au développement durable et à élaborer des instruments sectoriels.

52. Si les pouvoirs publics jouent, en matière d'aménagement du territoire, d'utilisation des ressources naturelles et de fourniture de services d'utilité publique, un rôle déterminant qui renforce les initiatives du secteur privé en matière de gestion des déchets, d'utilisation des ressources naturelles (énergie et eau) et de prévention de la pollution, ils peuvent également contribuer de manière décisive au renforcement des capacités du secteur privé. C'est particulièrement le cas dans les secteurs où les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) prédominent. Les programmes de renforcement des capacités pourraient créer des synergies dans des secteurs plus traditionnels, et intégrer le développement durable dans les stratégies de promotion des entreprises, par exemple. La fourniture de conseils directs, l'organisation de formations spécifiques ou l'élaboration de manuels de vulgarisation sont autant de moyens pouvant être mis en œuvre pour inciter les entreprises privées à accorder davantage d'attention aux impératifs du développement durable dans leurs activités quotidiennes.

53. L'élaboration de lignes directrices et de codes de conduite permettrait de définir clairement les attentes et les indicateurs de performance pour l'industrie. Favoriser la communication régulière et transparente d'informations sur les performances en matière de développement durable peut également créer un environnement propice à une amélioration continue. Il est également envisageable de rendre compte des performances d'une destination toute entière, sous l'égide des collectivités locales, en s'appuyant sur une série prédéterminée d'indicateurs relatifs à la viabilité écologique des destinations.

54. Parmi les instruments volontaires utilisables, la certification est celui qui est le plus répandu dans le secteur du tourisme. Ce mécanisme permet de garantir la conformité d'une activité (ou d'un produit) à des normes prédéterminées imposées par les pouvoirs publics et/ou le secteur privé. Il présente notamment l'avantage de permettre de déterminer les sociétés dont les performances sont excellentes (au regard des normes). Toutefois, même si les programmes de certification se sont multipliés, très peu de progrès ont été enregistrés sur la voie de la constitution d'une masse critique de sociétés certifiées. Il convient néanmoins de souligner que les entreprises effectivement certifiées ont généralement fait état de résultats très positifs (tant sur le plan environnemental que commercial). Des réseaux de certification, qui harmonisent les procédures et les critères de certification, ont été instaurés en vue de réaliser des économies d'échelle dans l'organisation de formations au profit des demandeurs et de rationaliser les campagnes de promotion.

55. Au niveau international, d'intenses discussions ont eu lieu en vue de constituer un organisme d'agrément, le Conseil de gestion du tourisme durable, qui donnerait sa sanction à divers programmes internationaux, régionaux, nationaux et locaux. Le développement des mécanismes de certification pourrait bénéficier aux pouvoirs publics pour plusieurs raisons : ils pourraient inciter le secteur privé à lancer d'autres initiatives, car les coûts de réglementation seraient moins élevés et ils contribueraient à améliorer l'image de marque du pays. Les pouvoirs publics ont un rôle déterminant à jouer dans le domaine de la certification : ils pourraient assurer un cofinancement, cautionner la certification et, surtout, proposer des mesures complémentaires destinées à inciter encore davantage les entreprises à adhérer au projet (dégrèvements fiscaux, subventions pour l'adoption de mesures spécifiques, avantage promotionnel lié à l'intervention de l'organisme national de promotion du tourisme, par exemple).

D. Consommation et tourisme durables

56. La mobilisation de la demande est un facteur déterminant pour le développement durable du tourisme. En effet, le secteur du tourisme est fortement régi par la demande et se caractérise par une grande vulnérabilité à des éléments extérieurs comme les risques naturels, les menaces pour la santé et la sécurité ou, tout simplement, les effets de mode. La demande de services touristiques durables est considérée comme le maillon faible de la stratégie visant à inciter les entreprises à prendre des mesures plus crédibles, plus cohérentes et plus efficaces en faveur du développement durable. Les modèles de consommation touristique durable intègrent les principes du développement durable dans le choix des destinations et des prestataires de services et dans le comportement des touristes durant leur séjour. Pour stimuler la demande de produits touristiques durables, il faut donc sensibiliser les touristes à l'impact qu'ils sont susceptibles de produire durant leur séjour et les encourager à faire des choix responsables lorsqu'ils achètent un produit touristique.

57. La plupart des efforts déployés par les associations de consommateurs, les organisations non gouvernementales, les autorités nationales et les collectivités locales sont axés sur le comportement des touristes en vacances et consistent à diffuser des informations spécifiques sur le commerce illégal de souvenirs, des informations plus générales dans le cadre des recommandations aux voyageurs élaborées par les autorités nationales à l'intention de leurs ressortissants et des codes de conduite bénéficiant de l'appui d'organisations non gouvernementales.

58. Les entreprises touristiques sont également bien placées pour influencer les touristes et pour les amener à adopter sur place un comportement responsable du point de vue social et environnemental (cette démarche est encore plus importante lorsque le contexte environnemental et social de la destination choisie est très différent de celui du pays d'origine). Cette responsabilité doit également être assumée par les pouvoirs publics. Lorsqu'ils réalisent des campagnes d'information, les pouvoirs publics devraient exploiter l'acquis et le potentiel de diffusion du secteur touristique, qui est notamment en mesure de faire parvenir les informations à chacun de ses clients. Un partenariat public-privé pourrait s'avérer utile pour organiser des campagnes communes sur le commerce illégal de souvenirs, élaborer les codes de conduite pour l'observation des espèces sauvages et aborder d'autres questions, notamment d'ordre purement social.

59. Les efforts spécifiquement déployés pour inciter les consommateurs à choisir des produits touristiques durables sont bien plus rares. Dans ce domaine, les pouvoirs publics pourraient contribuer à élaborer des stratégies de promotion des entreprises dont les pratiques en matière de développement durable sont reconnues. De telles mesures favoriseraient le développement durable dans la mesure où elles encourageraient les entreprises à adopter des pratiques durables (pour bénéficier d'une campagne de promotion) et où elles influenceraient le comportement des consommateurs en renforçant la visibilité de certains produits. Les instruments promotionnels peuvent également contribuer à la viabilité économique du secteur en garantissant l'accès au marché pour les micro-entreprises et les entreprises actives à l'échelon de la communauté, dont les ressources en matière de promotion sont limitées, voire inexistantes.

60. Les organismes de gestion des destinations, les organismes de promotion du tourisme, les tour-opérateurs, les manuels, les médias, les programmes de certification, les salons des professionnels du tourisme (entreprise à entreprise et entreprise à consommateur), les entreprises qui proposent leurs produits en ligne et les associations de consommateurs contribuent efficacement à promouvoir des produits durables. Les pouvoirs publics pourraient amener ces vecteurs de promotion du tourisme à privilégier des produits durables en organisant des formations à l'intention des organismes de gestion des destinations et des organismes de promotion du tourisme, en définissant des normes sous l'impulsion de la profession, en élaborant des stratégies de gestion de la chaîne des prestataires de services, en faisant connaître au public les programmes de certification et en assurant la promotion des salons de professionnels du tourisme axés sur des produits durables.

IV. Conclusions

61. Pour assurer le développement durable du tourisme, il est indispensable de concilier les aspirations sociales, économiques et environnementales des générations actuelles et futures. Le secteur du tourisme cherche à tirer profit d'un environnement intact et offre donc un terrain propice pour la mise à l'essai de politiques innovantes.

62. Seul un partenariat public-privé axé sur des objectifs à atteindre est en mesure de garantir le développement durable du tourisme. Les multiples composantes du tourisme durable et la complexité du secteur obligent l'ensemble des parties prenantes à œuvrer ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des instruments garantissant la viabilité économique à long terme du secteur dans un environnement intact et un contexte social sain.

63. Il importe d'élaborer les stratégies et des politiques en faveur du tourisme durable en tenant compte des aspirations de l'ensemble des parties prenantes. Les choix stratégiques devraient s'appuyer sur une évaluation correcte de la situation, des problèmes et des perspectives. De telles évaluations pourraient être basées sur des indicateurs du développement durable et sur les résultats d'enquêtes consacrées à ce secteur et aux préférences des touristes.

64. Il y aurait lieu de définir ensuite des objectifs stratégiques en concertation étroite avec l'ensemble des parties prenantes, en tenant compte des divers aspects du développement durable (les 12 objectifs énumérés dans le présent document, par exemple). Les choix stratégiques devront se traduire par des décisions sur les formes de tourisme privilégiées et sur les objectifs chiffrés à atteindre. Il appartiendra ensuite aux pouvoirs publics d'élaborer des politiques susceptibles de garantir la réalisation des objectifs fixés et d'influencer d'une égale manière l'élaboration d'une approche saine des opérations des professionnels du tourisme et des activités des touristes eux-mêmes.

V. Questions pour les consultations ministérielles

65. Les Ministres et les chefs de délégation voudront peut-être examiner les questions suivantes:
1. Quel rôle les pouvoirs publics devraient-ils jouer pour relever les défis décrits ci-dessus (notamment sous l'angle de la structure de gouvernance et des instruments de mise en œuvre des politiques)?
 2. Les zones protégées sont des produits touristiques de plus en plus prisés: quels types de protection additionnelle faudrait-il prévoir à l'intérieur et en dehors des zones protégées pour prévenir tout impact supplémentaire du tourisme?
 3. A quelles stratégies, quels instruments et quels acteurs devrait-on faire appel pour promouvoir une consommation touristique durable?
 4. Quel rôle devraient jouer les instruments économiques dans la modification des comportements de production et de consommation et l'accroissement des revenus affectés à la conservation?
 5. Comment les gouvernements peuvent-ils favoriser des modes de production et de consommation viables dans le secteur du tourisme?
 6. Quel rôle les mécanismes de certification doivent-ils jouer dans la promotion du tourisme durable?
 7. Comment les activités menées par le PNUE dans le domaine du tourisme durable peuvent-elles être renforcées?

Annexe

Résumé des statistiques de croissance du tourisme⁴

1. Avec 760 millions d'entrées internationales enregistrées en 2004 qui ont représenté 622 milliards de dollars de recettes, le tourisme est une activité mondiale majeure qui a augmenté de 25 % au cours des 10 dernières années.
2. Les taux de croissance prévus restent élevés, et si ses structures mondiales et régionales ont fluctué d'une année sur l'autre (tout récemment en raison de craintes terroristes, de crises sanitaires (comme celle du SRAS) et de catastrophes naturelles), le tourisme a démontré une solide aptitude à se rétablir rapidement. De plus en plus de gens souhaitent voyager et en ont les moyens, et l'Organisation mondiale du tourisme prévoit plus de 1 500 millions d'entrées internationales d'ici à 2020, soit plus du double de leur nombre actuel. Selon les prévisions à l'horizon 2020, le tourisme se développera dans toutes les régions, la croissance relative la plus forte étant enregistrée dans les régions en développement. Si l'Europe, les Amériques et l'Asie du Sud et le Pacifique représenteront 80 % des entrées totales et continueront ainsi à dominer en termes de volume, les entrées internationales de touristes devraient, selon les prévisions, augmenter en moyenne de 5,5 % par an au cours de cette période en Afrique et de plus de 6 % en Asie du Sud, alors que la moyenne mondiale sera tout juste supérieure à 4 %.
3. Les voyages internationaux ne sont qu'un des aspects du tourisme. Dans de nombreux pays, le volume du tourisme intérieur et les revenus qu'il procure sont supérieurs à ceux des entrées internationales. On prévoit aussi qu'il se développera fortement.
4. Le tourisme constitue une source d'emplois importante en occupant directement 74 millions de personnes d'après une estimation du Conseil mondial du tourisme et des voyages (CMTV) et 215 millions (8,1 % du total mondial) si l'on tient compte de tous les effets économiques indirects du secteur. Il représente 4 218 milliards de dollars de PIB (10,4 % du total mondial), les voyages et le tourisme entrant pour une part particulièrement importante dans le commerce international avec plus de 12 % des exportations totales.

⁴ Source : PNUE et OMT (2005). *Rendre le tourisme plus durable : guide à l'intention des décideurs*. Paris, Programme des Nations Unies pour l'environnement.